

G.C.L.

Siège Social :

3 Rue des Meix

88160 LE THILLOT

Centre d'Activités :

46 Rue de de Chaume

88160 LE THILLOT

**Compte-rendu de l'Assemblée générale ordinaire de
l'activité Pétanque et Jeu Provençal Compétition du jeudi 12 novembre 2020 15H00.**

Sont présents:

Jean-Pierre RAMPAZZO Président

Brigitte RAMPAZZO Secrétaire

En cette période de confinement cette assemblée s'est tenu au siège social qui est accessoirement aussi le domicile de la Secrétaire et du Président, les autres licenciés sont donc tous excusés par la force des choses.

Cette assemblée est nécessaire pour être en accord avec nos statuts qui nous ont été imposés par la FFPJP.

(Article 16)

Pour que le vote soit valable, la présence des 2/3 des membres licenciés est nécessaire. Sinon une nouvelle assemblée est convoquée dans les 15 jours. Et le vote se fera à la majorité des membres licenciés présents.

Le 27 octobre nous étions 8 alors qu'il fallait être 12 pour la validité des votes, aujourd'hui aucun quorum est requis sur cette seconde convocation donc tous les votes pris à la majorité sont valables.

Le Président propose de voter globalement les mêmes résolutions que celles prises le mardi 27 octobre, ce qui est fait à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour suivant étant épuisé le Président lève la séance à 15H10.

- 1) Approbation du compte rendu de l'assemblée générale 2019.
- 2) Rapport moral et d'activités de la saison 2019-2020.
- 3) Rapport financier 2019-2020.
- 4) Budget prévisionnel 2020-2021.
- 5) Election des membres du Comité d'Activité.
- 6) Election du bureau par les membres du Comité d'Activité.
- 7) Désignation des représentants à l'AG du CD 88.
- 8) Questions diverses.